

Règlement de vie sur les Temps Périscolaires 2017/2018

1. Généralités

Pour le bon fonctionnement des temps périscolaires, il convient de respecter les règles élémentaires en matière de discipline.

- Respect d'autrui.
- Respect des locaux.
- Respect du matériel mis à disposition.

Le règlement qui suit doit être lu attentivement par les enfants et les responsables légaux. Il sera relu et expliqué régulièrement par le personnel encadrant des TP.

2. Règles de bonnes conduites

Je respecte les personnes : les copains et les copines, les animateurs, les intervenants...

- Quand ça sonne je rejoins rapidement l'animateur de mon groupe.
- Je reste calme et j'écoute quand l'animateur fait l'appel.
- J'écoute les adultes et obéis à leurs consignes.
- Je ne réponds pas.
- Je m'exprime correctement, je ne dis pas de gros mots, ni d'insultes.
- Je suis poli(e), je dis « Bonjour », « S'il vous plaît », « Merci » et « Au revoir »...
- Je ne provoque pas de bagarre.
- Je parle doucement, je ne crie pas.

Le trajet aller-retour sur le lieu de l'activité

- Je me mets en rang avec un copain ou une copine.
- Pendant le trajet, sur la route, dans les escaliers, les espaces extérieurs, je me déplace calmement, sans pousser, sans courir, sans sauter, sans gêner les personnes que je croise.
- J'attends l'animateur pour aller dans la salle d'activité.
- J'attends l'animateur pour retourner sur la cour à la fin des ateliers.
- En cas d'intempéries, je pense à essuyer mes pieds sur le paillason.
- Dans le couloir, je suis calme et en rang.
- Je vais aux toilettes et me lave les mains, en respectant la propreté des sanitaires.

Dans la classe, dans la cour ou dans la salle

- Je ne joue pas avec le matériel de la classe.
- Je ne me balance pas sur ma chaise, je ne glisse pas avec la chaise, je suis correctement assis.
- Je n'abîme pas les tables et le matériel.
- Je respecte les installations intérieures et extérieures.
- Je ne sors pas dans la rue.
- Je joue calmement, je modère mon énergie.
- Je respecte le matériel mis à ma disposition (jeux et matériel pédagogique).
- J'aide à ranger le matériel lorsque c'est le moment.
- Je respecte les locaux.
- Je n'apporte pas d'objets de valeur (bijoux, téléphone...) lors des temps d'activité.

3. Sanctions

Afin de créer une échelle des sanctions, un système de croix va être mis en place.

Les croix bleues correspondent à des avertissements et les croix rouges correspondent aux cas plus graves ou récurrents.

Après 3 croix bleues, il y aura une croix rouge.

Une croix rouge peut être notée sans avertissement préalable, en cas de :

- Violence physique,
- Dégradation volontaire du matériel,
- Insultes à autrui,
- Agressivité envers autrui (verbale ou physique),
- Insolence envers l'adulte.

L'enfant ne respecte pas les règles

- 1- L'animateur avertit oralement l'enfant du problème qu'il cause au sein du groupe. Il peut le sanctionner temporairement (isolement du groupe, arrêt de l'activité pour l'enfant). L'animateur doit impérativement réexpliquer à l'enfant le comportement qu'il doit adopter, et expliquer pourquoi il le reprend à ce moment-là.
- 2- Après ces avertissements (durant la séance ou trop récurrent lors des séances en général), l'animateur demande à l'enfant d'expliquer par écrit ce qu'il a fait, quel conséquence cela peut avoir pour lui ou pour les autres et ce qu'il fera pour améliorer son comportement. Pour les maternelles, l'enfant expliquera par oral son comportement à l'animateur qui le mettra lui-même par écrit. Cette feuille sera obligatoirement signée par le responsable légal de l'enfant et rapportée dès le lendemain à l'animateur ou à la coordinatrice. Cela entraînera une première croix bleue qui sera mise sur cette même feuille.
- 3- Le deuxième écrit correspondra à la deuxième croix bleue, le troisième écrit à la troisième croix bleue.
- 4- Première croix rouge, la coordinatrice prévient les parents par téléphone ou directement si elle en a l'occasion. L'enfant est exclu temporairement (1 séance) de l'atelier dans lequel il a obtenu la croix rouge. Si les responsables légaux ne peuvent pas récupérer leur enfant lors de l'exclusion, l'enfant sera alors placé dans un autre groupe, il sera isolé dans un coin, ne participera en aucun cas à l'atelier dans lequel il a été placé. Pour les maternelles, l'enfant passera la séance dans un autre atelier, sans rien faire.
- 5- Deuxième croix rouge, la coordinatrice convoque les parents pour discuter du comportement de l'enfant. L'enfant sera à nouveau exclu temporairement (1 ou plusieurs séances) de l'atelier comme précédemment. Les responsables légaux prendront en charge cette exclusion, l'enfant ne pourra pas être placé dans un autre atelier.
- 6- Troisième croix rouge, la coordinatrice et le Maire ou un représentant de celui-ci convoque les parents. L'enfant pourra être exclu définitivement de l'atelier pour la période en cours.